

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement*

Chartres, le 6 mai 2013

*Unité territoriale d'Eure-et-Loir*

**Rapport de l'Inspection des Installations Classées  
à  
Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir  
Pour présentation au CODERST**

INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PROJET D'ARRETÉ PRÉFECTORAL COMPLÉMENTAIRE  
IMPOSANT DES MESURES DE RÉAMÉNAGEMENT  
POUR LES ANCIENNES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES

**SOMEL**

COMMUNE DE DANGEAU ICPE n° 6866

COMMUNE DE NOGENT-LE-ROTRON ICPE n° 6867

## **1. Contexte**

Lors de sa séance du 14 septembre 2012, le CODERST a reporté l'examen des rapports de présentation des projets d'arrêtés préfectoraux complémentaires imposant des mesures de réaménagement et de surveillance de la nappe pour les anciennes installations de stockage de mâchefers implantées sur le territoire des communes de Nogent-le-Rotrou et Dangeau.

Une réunion s'est tenue avec l'exploitant et son bureau d'étude le 16 novembre 2012 afin d'examiner les commentaires émis par le SOMEL lors de la séance du CODERST.

## **2. Propositions de modifications**

### **Gestion des eaux pluviales :**

Le SOMEL a demandé, avant de définir les réaménagements, qu'une étude préalable et une étude géotechnique soient réalisées, en tenant compte de l'évolution des tas de mâchefers, des analyses des eaux souterraines et des impacts pour justifier ou non la récupération des eaux de ruissellement.

Ces travaux ont déjà fait l'objet d'études conduites par le cabinet ANTEA en novembre 2006 tel que rappelé dans les rapports joints de l'inspection des installations classées.

Le re-profilage vise à donner au stockage une morphologie telle qu'il s'intègre mieux dans le paysage et à stabiliser le stockage de mâchefers sur le plan géotechnique. La mise en place de terre végétale permet de ne pas générer d'eaux de ruissellement en surface du stockage reprofilé. L'engazonnement sans plantation d'arbres ni d'arbustes permet de ne pas déstructurer par des racines profondes le stockage de mâchefers.

Il est proposé que les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales puissent être réexaminées à la suite des travaux de remodelage et de la couverture des mâchefers.

### **Végétalisation des tas :**

Le SOMEL note que les espèces herbacées prescrites sont trop restrictives et propose que le choix des espèces végétales permette l'amélioration du bilan hydrique et la stabilisation du dépôt par le système racinaire et la fixation des espèces chimiques indésirables.

Le SOMEL propose les espèces végétales suivantes :

- famille des dicotylédones (graminées, légumineuses, renonculacées) ;
- famille des salicacées (taillis à croissance rapide).

Pour autant que les plantations ne présentent pas de racines profondes, les propositions du SOMEL peuvent être retenues.

Considérant les propositions du SOMEL, les projets d'arrêtés préfectoraux complémentaires joints sont soumis à l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques auquel il est proposé d'émettre un avis favorable.